

Règlement intérieur

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES PHASE DÉPARTEMENTALE OISE SAISON 2024-2025 SUPPORT DU CHAMPIONNAT JEUNES DE L'OISE

Table des matières

1	ORGANISATION GÉNÉRALE	2
1.1	Tournois	2
1.2	Conditions	2
1.3	Qualifications	3
1.4	Cadences et horaires	3
1.4.1	U8 à U10 (Petits-poussins à Poussins) :	3
1.4.2	U12 à U20 (Pupilles à Juniors) :	3
1.5	Classement	4
1.6	Particularité sur le coup illégal (R03-Art 2.2.2) :	4
1.7	Forfait	4
1.8	Réclamation	4
1.9	Commission d'Appel	4
1.10	Récompenses	5
1.11	Arbitrage	5
1.12	Homologations	5
2	QUOTA DE QUALIFICATION	6

PRÉAMBULE

Les Championnats de France jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France au moment des qualifications départementales (*Réf: J01*)

1 ORGANISATION GÉNÉRALE

1.1 Tournois

Les tournois de qualifications auront lieu le samedi 19 et le dimanche 20 octobre 2024 à Crépy en Valois (60).

La licence B est le minimum obligatoire. Les qualifiés des catégories U12 à U20 qui participeront à la phase ZID* de la ligue devront être en possession d'une licence A et licence A ou B pour les catégories U8 et U10

L'adresse est :

Salle Irène Cruyppenninck

73 Rue Marie Rotsen, 60800 Crépy-en-Valois

La clôture des inscriptions auprès de l'arbitre principal est fixée au jeudi 17 octobre 2024 à 20h00.

Exception : Les championnats de France U18 et U20 garçons et filles (cadets & cadettes, juniors et juniores) sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie U18 ou U20.

Pour ces catégories, les phases départementale et de ZID* de Ligue ne sont pas obligatoires, ils pourront concourir dans un même tournoi selon le nombre de participants.

Les jeunes devront s'identifier à la table d'arbitrage avant le début de leur première ronde selon les horaires définis ci-dessous ou téléphoner à l'arbitre au n° 06 85 36 08 99 sous peine de ne pas jouer les qualificatifs, ceci afin de ne pas modifier les conditions de rencontres du point 2 ci-après (*exception pour les tournois au système Suisse*).

Tous les tournois se joueront en mixte.

1.2 Conditions

Les conditions suivantes seront appliquées pour chaque catégorie d'âges :

- joueurs, deux matchs aller-retour décideront de la qualification
- de 3 à 4 joueurs, un tournoi double ronde décidera de la qualification
- de 5 à 6 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.
- au moins 7 joueurs, 6 rondes au système suisse décideront de la qualification.

Cas particulier : *si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âges (quel que soit son sexe), il est proclamé champion départemental et qualifié pour le championnat de ZID* de ligue.*

Mais il devra obligatoirement jouer dans la catégorie immédiatement supérieure (ou inférieure si la première option n'est pas possible) à la sienne

1.3 Qualifications

Les joueurs de chaque catégorie d'âges seront qualifiés pour la phase ZID* de ligue selon les conditions dictées par la Ligue des Hauts-de-France :

Tous les joueurs et joueuses qui obtiennent 50 % des points plus 1/2 - avec au moins 5 joueurs et joueuses sont qualifiés pour le Championnat de Ligue.

Selon l'annexe A (page 56 du livre de l'arbitre) sur les Échecs Rapides l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

1.4 Cadences et horaires

1.4.1 U8 à U10 (Petits-poussins à Poussins) :

Dimanche 20 octobre 2024

- 6 rondes de 15' + 5''
- Pointage de 10h00 à 10h15
- Rondes :

R1=10h25	R2=11h40
R3=14h00	R4=15h00
R5=16h00	R6=17h00

1.4.2 U12 à U20 (Pupilles à Juniors) :

Samedi 19 octobre 2024

- 2 rondes de 25' + 10''
- Pointage de 14h00 à 14h45
- Rondes :

R1=15h00	R2=16h30
----------	----------

Dimanche 20 octobre 2024

- 4 rondes de 25' + 10''
- Rondes :

R3=11h00	R4=14h00
R5=15h20	R6=16h40

Les horaires sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés selon les effectifs de chaque catégorie

Remise des récompenses vers 18h00

1.5 Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points. Pour l'attribution du titre de champion(ne) départemental(e), si plusieurs joueurs sont ex-aequo à la première place, les départages suivants seront utilisés:

- en cas de match aller-retour: nouveau match en blitz en aller-retour (3 min + 2sec/coup).
- en cas de double ronde: nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de toutes rondes : nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de système suisse: 1) le buchholz tronqué, 2) le buchholz, 3) la performance.

Si ces départages se révèlent insuffisants, l'arbitre utilisera les départages prévus par l'article 3.4 du règlement du Championnat de France des Jeunes, selon le nombre de joueurs à départager. La cadence des parties sera réduite à 3 minutes + 2 secondes/coup, par joueur.

1.6 Particularité sur le coup illégal (R03-Art 2.2.2) :

En cas de coup illégal achevé dûment constaté par l'arbitre, la partie sera perdue pour toutes les catégories dès le 2ème coup illégal achevé.

Rappel : Les tournois rapides sont tous homologués FIDE.

1.7 Forfait

Le retard autorisé par l'arbitre principal devant l'échiquier est fixé à 30 minutes pour les catégories U12 et supérieures et 10 minutes pour les catégories U8 et U10.

1.8 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre responsable de la compétition, par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

1.9 Commission d'Appel

Une Commission d'Appel est constituée au tout début du Championnat départemental. Elle est composée si possible de :

- Un représentant du corps arbitral départemental.
- Le directeur ou la directrice du tournoi, ou son adjoint(e).
- L'organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou

concernant, au premier chef, un joueur qu'il encadre.

1.10 Récompenses

Les champions et championnes départementaux mixte et féminin de chaque catégorie seront récompensés par le Comité départemental.

1.11 Arbitrage

Le championnat départemental sera arbitré par un AFO1 minimum proposé par l'organisateur et approuvé par le comité départemental.

- Arbitre principal : M. Bachir CHELLILI - Arbitre AFO1

- Arbitres adjoints :

Mme Sophie GERTOSIO-SERENA AFO2

M. Fabrice FAROU AFO1

M. Grégoire MALLET AFC

(éventuellement d'autres arbitres ou stagiaires sur place)

1.12 Homologations

Les tournois seront homologués pour compter pour le Elo Rapide FIDE et compteront donc pour le Elo Rapide FIDE & National.

- 64712 Championnat Jeunes de l'Oise 2024-2025 U10 mixte
- 64711 Championnat Jeunes de l'Oise 2024-2025 U8 mixte
- 64713 Championnat Jeunes de l'Oise 2024-2025 U12 mixte
- 64714 Championnat Jeunes de l'Oise 2024-2025 U14 mixte
- 64715 Championnat Jeunes de l'Oise 2024-2025 U16-18-20 mixte

L'arbitre principal :

Chellili Bachir

* ZID : zone interdépartementale correspondant aux contours de l'ancienne région Picardie ou Nord-Pas-de-Calais

2 QUOTA DE QUALIFICATION

Quotas de qualification au Championnat de France Jeunes par catégorie Mixte et Féminine Ligue HDF par ZID
 CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2025 - Les effectifs par département sont proposés comme repère quant aux nombres de qualifiés départementaux pour la phase Interdépartementale.

Les joueurs et joueuses qualifié.es d'office viennent s'ajouter à ces effectifs

CHP FRANCE JEUNES 2025	DPT	U8	Q0	U10	Q1	U12	Q2	U14	Q3	U16	Q4	U8F	Q0	U10F	Q1	U12F	Q2	U14F	Q3	U16F	Q4	T
HAUTS-DE-FRANCE		26		113		171		141		123		8		19		31		19		18		
HAUTS-DE-FRANCE NORD		19	2	79	3	123	4	111	5	86	5	6	2	15	2	24	2	15	3	9	3	31
HDF N	59	16	5	61	5	102	5	72	5	66	5	4	3	11	5	19	5	10	5	6	5	
HDF N	62	3	3	18	5	21	5	39	5	20	5	2	3	4	3	5	3	5	3	3	3	
HAUTS-DE-FRANCE SUD		7	2	34	2	48	2	30	2	37	3	2	1	4	1	7	1	4	1	9	3	18
HDF S	02	1	3	8	5	12	5	17	5	17	5	1	3	1	3	2	3	2	3	4	3	
HDF S	60	5	3	23	5	29	5	11	5	14	5	1	3	3	3	4	3	2	3	3	3	
HDF S	80	1	3	3	3	7	5	2	3	6	5	0	3	0	3	1	3	0	3	2	3	
Cases jaunes: le nombre de qualifiés minimum par département																						
En rouge gras: nombre de qualifiés de la ZID pour le Championnat de France d'avril 2025																						

Document mis à jour le 23/09/2024 selon les quotas fournis par la ffe